Photo : Gilles Lapointe

PRINCIPE

Nous pensons que le meilleur support que l'on puisse fournir à notre communauté est d'offrir un environnement sain et sécuritaire et de favoriser le respect mutuel de tous les utilisateurs du lac Kénogami et ses environs. Une acceptation librement consentie et une application volontaire de ce code assureront la protection de l'écosystème du lac, tout en améliorant la qualité de vie de tous ceux qui en font usage.

OBJECTIF

Assurer la sécurité de tous les utilisateurs du lac Kénogami, la quiétude des riverains, la réduction de l'érosion des berges, la protection de l'environnement et la protection de la principale source d'eau potable de la Ville de Saguenay.

MOYEN

Nous croyons qu'un encadrement adéquat des activités sur le lac permettra d'améliorer la qualité de l'expérience nautique, le respect de la quiétude des riverains et la préservation de l'environnement du lac Kénogami.

Le code incite ceux qui se livrent à tout type d'activité nautique à être particulièrement conscients de l'impact qu'ils peuvent avoir et d'agir en conséquence. Ce code s'adresse à tous les conducteurs d'embarcation à moteur, incluant les motomarines et les hydravions.

D'autre part, le code amène à créer une zone de protection le long des rives, à la limite des environnements plus fragiles et autour des secteurs où certaines personnes pourraient vouloir se livrer à des activités comme la natation, le kayak, le canot, la pêche, l'observation des oiseaux ou autres activités.

Partageons les eaux de manière responsable!

LA QUALITÉ DE L'EAU

La qualité de l'eau du lac est la clé de sa santé. C'est également un des aspects attrayants pour ses résidents et utilisateurs, en plus de permettre l'approvisionnement en eau potable d'environ 120 000 résidents de la Ville de Saguenay.

IL EST DONC IMPORTANT :

- De se rappeler qu'il est strictement interdit de jeter dans le lac ou sur le rivage : déchets, espèces exotiques envahissantes, eaux usées, essence, huiles et autres contaminants;
- Pour toute embarcation munie d'une toilette :
  - Si elle est fixe : de la doter d'un réservoir de retenue. Cet équipement, destiné à recevoir et à retenir les matières fécales et les eaux usées de la toilette, doit être étanche;
  - Si elle est portative : de la fixer à l'embarcation et de l'équiper d'un adaptateur de vidange compatible avec l'équipement des stations de vidange (sites où on peut faire le plein d'essence);
  - De raccorder la toilette au réservoir de retenue de manière à ce que le réservoir reçoive les déchets et les eaux provenant de la toilette;
  - De sceller le réservoir de retenue;
  - De munir l'embarcation de tuyaux de raccord étanches permettant de vidanger le réservoir de retenue uniquement à une station de vidange;
- D'inspecter et de nettoyer soigneusement la coque, le pied du moteur, l'hélice et la remorque de l'embarcation et tout autre équipement avant la mise à l'eau de l'embarcation (prévention de la contamination de l'eau et de l'envahissement d'espèces animales ou végétales);
- D'utiliser un système prévenant les fuites lors du remplissage de carburant.

LE BRUIT

Le bruit nuit à la paix et à la quiétude des gens qui vivent autour du lac et à ses utilisateurs.

LORS DE LA PRATIQUE D'ACTIVITÉS NAUTIQUES, IL EST IMPORTANT :

- D'utiliser des embarcations dont le système d'échappement est conforme aux normes de l'industrie. Il est recommandé aux conducteurs de bateaux de performance, qui sont munis d'un système appelé « silent choice » qui assourdit le bruit et le ramène à celui d'un bateau conventionnel, de toujours utiliser ce système;
- D'éviter des bruits inutiles ou répétés causés par des virages serrés, des acrobaties ou des sauts de vague;
- De maintenir le volume de la radio et de la musique dans l'embarcation à un niveau raisonnable. Sachant que la surface de l'eau porte le son sur de très grandes distances, il est d'autant plus important de respecter cette règle lors de sorties nocturnes.

LES BATEAUX DE PERFORMANCE ET LES MOTOMARINES

Ces embarcations sont les plus à risque de causer des impacts nuisibles sur le lac. Ceux qui s'en servent devraient être particulièrement conscients des effets négatifs qu'elles peuvent avoir sur le lac, l'érosion des berges, les résidents et les autres utilisateurs.

IL EST DONC IMPORTANT :

- D'éviter de se livrer à des courses, des acrobaties, des encerclements répétés ou des chavirements intentionnels;
- D'éviter de s'approcher à moins de 100 mètres (330 pieds) d'un nageur ou d'une embarcation non motorisée ou en arrêt;
- De limiter la navigation à grande vitesse au centre du lac ou dans les zones éloignées des résidences, pour des raisons de sécurité et de quiétude.

LA VITESSE DES EMBARCATIONS

Toute embarcation doit naviguer à une vitesse adéquate afin d'assurer la sécurité de ses passagers, des autres embarcations, des baigneurs et des nageurs. De plus, une vitesse adéquate permet de limiter la production de vagues qui peuvent endommager les équipements tels que les quais et les embarcations amarrées aux quais, éroder les berges et amener ainsi dans l'eau les nutriments nourrissant les algues bleu-vert, contribuer à différents types d'accident et détériorer la qualité des écosystèmes aquatiques, notamment par la destruction d'habitats du poisson.

IL EST DONC IMPORTANT :

- De naviguer à une vitesse inférieure à 10 km/h à moins de 30 mètres (100 pieds) de la rive ou dans un secteur où il y a moins de 3 mètres (10 pieds) d'eau en profondeur;
- De réduire la vitesse de l'embarcation à l'approche de la rive et dans les baies;
- De lever le pied du moteur et de réduire à une vitesse minimale dans une zone de moins d'un mètre d'eau (3 pieds) en profondeur;
- De maintenir en tout temps une vitesse sécuritaire en fonction de la configuration et du trafic de la zone naviguée;
- De respecter les signalisations et les bouées installées dans l'eau;
- De limiter la vitesse des embarcations motorisées à :
  - 10 km/h à moins de 100 mètres (330 pieds) d'un nageur ou d'une embarcation non motorisée;
  - 10 km/h à moins de 30 mètres (100 pieds) d'une embarcation motorisée.

LE WAKEBOARD, LE SURF, LA TRACTION DE TUBE OU AUTRE GONFLABLE

Considérant que ces activités génèrent de plus grosses vagues et qu'elles comportent un certain risque, il est recommandé de pratiquer ces activités dans les zones d'eau profonde et où il y a peu de circulation. Ceci permettra d'éviter l'érosion des berges et de prévenir les accidents.

QUELQUES RÈGLES DE BASE

- Avant de partir, inspectez votre embarcation et vérifiez les fuites d'huile.
- Surveillez les conditions météorologiques.
- Vérifiez votre réservoir et rappelez-vous ceci : 1/3 pour partir, 1/3 pour revenir et 1/3 en réserve.
- Évitez la surcharge de votre embarcation.
- Lorsque vous conduisez une embarcation de plaisance, ne consommez pas d'alcool.
- Ayez un gilet de sauvetage approuvé au Canada pour chaque personne à bord et portez-les.
- Transportez une trousse de premiers soins, quelques outils de base et des pièces de rechange.
- Assurez-vous que l'équipement de communication fonctionne et que vos invités peuvent l'utiliser.
- Ralentissez quand vous entrez dans une baie plus étroite.
- Rapportez toutes vos matières résiduelles et déposez-les dans les contenants de collecte appropriés. Pensez à utiliser des contenants réutilisables, en aluminium ou en plastique, et évitez tout ce qui est en verre.
- Vidangez votre fosse de bateau aux endroits appropriés en même temps que vous faites le plein.
- Rappelez-vous aussi que les « true-pipes » sont interdits à moins de 5 km de toute côte habitée (donc interdits sur tout le lac Kénogami).
- Gardez en tête que le civisme et la courtoisie sont toujours de mise.
- Respectez l'ordre d'arrivée aux rampes de mise à l'eau.
- Rappelez-vous que lorsque vous naviguez, vous devez toujours suivre le corridor balisé, entre les bouées rouges et vertes, plus près des bouées rouges lorsque vous montez le courant et plus près des bouées vertes lorsque vous descendez le courant. Le sens du courant dans chacun des secteurs du lac est indiqué par une flèche bleue sur la carte.

SUR LE LAC KÉNOGAMI, **UN GPS EST UN OUTIL TRÈS UTILE...**

UN GBS **« GROS BON SENS » EST AUSSI DE MISE!**

CARTE DU LAC KÉNOGAMI À L'INTÉRIEUR

Ville de Saguenay

LE LAC KÉNOGAMI, UNE SOURCE D'APPROVISIONNEMENT, **UNE ZONE SANS ACCIDENT!**

CODE D'ÉTHIQUE DES PLAISANCIERS DU LAC KÉNOGAMI

SÉCURITÉ ET ENVIRONNEMENT

NUMÉROS D'URGENCE

SI UN ACCIDENT SURVIENT, DÈS QUE VOUS POUVEZ LE FAIRE, **APPELEZ LES SERVICES D'URGENCE EN COMPOSANT LE 9-1-1.**

AUTRES NUMÉROS UTILES

Service de sécurité publique : **418 699-6000**
Service de sécurité incendie : **418 698-3380**
CLSC Jonquière : **418 695-2572**
CSLC Chicoutimi : **418 543-2221**
CLSC La Baie : **418 544-3381**
Info-Santé : **8-1-1**

POUR SIGNALER UNE BOUÉE DISPARUE OU BRISÉE :
Corporation du parc régional du lac Kénogami au **418 673-0994**

POUR CONNAÎTRE L'HORAIRE DE LA STATION POUR BATEAUX
du parc Paul-Roger-Cantin et des pompes à essence : **418 695-9502**

Ville de Saguenay

LE LAC KÉNOGAMI, UNE SOURCE D'APPROVISIONNEMENT, **UNE ZONE SANS ACCIDENT!**

CARTE RÉCRÉOTOURISTIQUE DU **LAC KÉNOGAMI**

IMPORTANT

Plusieurs activités humaines peuvent contribuer à augmenter la quantité de nutriments dans l'eau du lac Kénogami, notamment des pratiques inadéquates en matière de navigation. En effet, la vidange du réservoir de retenue directement dans le lac, l'érosion des berges par les vagues et le brassage de l'eau en zone peu profonde rendent disponibles des quantités excessives de phosphore (P) et d'azote (N) dans l'eau, ce qui est la principale cause de la prolifération des algues bleu-vert (cyanobactéries). De plus, l'utilisation de certains poissons comme appât pour la pêche ou encore l'introduction d'espèces exotiques envahissantes peut également représenter une menace pour la biodiversité et la santé du lac.

Afin de préserver la principale source d'approvisionnement en eau potable de la Ville de Saguenay,
IL EST PRIMORDIAL QUE TOUS LES UTILISATEURS DU LAC KÉNOGAMI ADOPTENT UN COMPORTEMENT RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT.

Ensemble,
protégeons cette ressource exceptionnelle!

À la mémoire de MM. Paul-Roger Cantin et Paul Ruel qui ont grandement contribué à l'élaboration du code d'éthique et de la carte.

MERCI À NOS PARTENAIRES :

- Site d'utilisation publique
- Digues, barrages et autres
- Limite du district
- Autoroute
- Rue
- Trajet sécuritaire par bateau
- Sentier motoneige local
- Sentier motoneige régional (383)
- Sentier motoneige Trans-Québec (83)
- Sentier pédestre
- Sens des courants
- Sentier motoneige
- Bouée 10 km/h
- Bouées
- Écueil (roche)
- Camping sauvage
- Refuge
- Camping
- Essence
- Rampe d'accès d'urgence
- Rampe de mise à l'eau
- Marina
- Piste cyclable
- Panneau d'information
- Halte de vélo
- Sentier Notre-Dame Kapatakan
- Chapelle Saint-Cyriac
- Vidange pour fosses de bateaux
- Toilette
- Table de pique-nique
- Terrain de jeux
- Plage

HÉBERTVILLE ET RAMPE DE MISE À L'EAU **DE LAROUCHE**

RAMPE DE MISE À L'EAU **DE LATERRIÈRE**

LAC KÉNOGAMI

500 mètres
1000 mètres

CODE D'ÉTHIQUE AUSSI DISPONIBLE SUR LE SITE INTERNET DE LA VILLE DE SAGUENAY SOUS LA RUBRIQUE « GUIDES », DANS LA SECTION « PUBLICATIONS ».

VILLE.SAGUENAY.CA